

LA VMC SIMPLE FLUX : FONCTIONNEMENT, INSTALLATION, ENTRETIEN ET PRIX

ven 05/10/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

La construction de bâtiment neuf implique obligatoirement la mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC). De nombreux systèmes différents existent et peuvent être installés dans une copropriété en construction ou dans un immeuble en rénovation. La VMC simple flux est une solution de renouvellement de l'air à l'intérieur des appartements qui est largement utilisée en rénovation et en construction.

Les VMC : une obligation réglementaire

Si la ventilation d'un logement est essentielle pour la qualité de vie des résidents, il s'agit également d'une obligation réglementaire concernant notamment tout logement construit **depuis 1982**. Est ainsi exigé : « une aération générale et permanente ». De plus, la loi exige des débits d'air qui soient respectés par les systèmes de ventilation mécanique contrôlée.

Si ces lois sont nées il y a plusieurs décennies, c'est parce que les immeubles récents, lorsqu'ils sont construits, sont équipés de système d'isolation bien plus performant. Or, les anciens bâtiments, moins bien isolés, laissent passer des courants d'air qui permettaient une **isolation naturelle** des logements, plutôt qu'un **flux d'air forcé**.

Ainsi, si l'immeuble de votre copropriété a été construit avant 1982, la mise en place d'une VMC ne sera pas obligatoire mais est fortement conseillé quand même, notamment si vous effectuez des travaux de rénovation.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

